

## CINOR CADRE DE VIE

MON ANIMAL, JE M'EN OCCUPE!



En état de divagation les animaux,peuvent causer accidents, agressions,poubelles renversées, nuisances sonores,maladies.

## Surveillez voţre animal, si celui-ci vagabonde, il risque la capţure eţ l'euţhanasie au bouţ de 4 jours

Stériliser et tatouer: Gratuit pour les personnes non imposables\*

(\* personnes demeurant sur le territoire de la Cinor : Saint-Denis, Sainte- Marie, Sainte-Suzanne 1er animal gratuit, le deuxième pris en charge à 50 %) Pour les habitants de Saint-Denis, contactez :

- la SPA au 0262 41 50 44

Pour les habitants de Sainte Marie et Sainte Suzanne, contactez :

- AUSTRAL vétérinaire (Sainte-Marie) au 0262 53 43 43
- **ALLOVETO** (Sainte-Marie) au **0262 29 70 08**
- VET ALIZES (Sainte-Suzanne) au 0262 30 35 35

## Adopter un animal (chien ou chat):

contactez le refuge animalier au 0262 28 67 78 (du lundi au samedi de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h)

Votre animal est **perdu** ou en **fuite**, contactez la fourrière animale au **0262 28 98 84** ( du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 18 h )

Pour la capture des animaux errants, contactez le :

0 800 315 316 Servi

Service & appel gratuits

Ramassage des dépouilles animales :

contactez le **0692 86 92 47** (du lundi au samedi de 8 h à 18 h) En soirée, les week-end et les jours fériés, contactez la police ou les pompiers

